



## MEMO / NOTE DE SERVICE

To / Destinataire	Au maire et aux membres du conseil municipal	
From / Expéditeur	Valerie Turner, directrice générale, Services novateurs pour la clientèle  Stephen Willis, directeur général, Services de la planification, de l'infrastructure et du développement économique	
Subject / Objet	Mise à jour sur la connectivité	Date : Le 3 août 2021

En novembre 2017, le conseil de la Ville d'Ottawa a approuvé la stratégie de ville intelligente d'Ottawa, intitulée [Ville intelligente 2.0](#). La stratégie de ville intelligente est devenue une plaque tournante pour l'innovation, le développement économique et l'amélioration du paysage de la connectivité d'Ottawa au cours des dernières années.

À mesure que ce paysage continue d'évoluer, on constate une recrudescence d'intérêt quant à l'élargissement de la portée actuelle du pilier de la ville connectée. Plus précisément, on a demandé au personnel d'examiner ce qui suit :

- La possibilité d'élargir le Wi-Fi public offert par la Ville.
- La faisabilité de fournir un accès Internet à large bande à titre de service public.
- Le rôle de la Ville dans l'amélioration de la connectivité pour les résidents mal desservis (en milieu urbain et rural).
- Les options permettant de collaborer avec les fournisseurs de services Internet en vue d'atteindre les objectifs de la Ville en matière de connectivité.

La présente note de service a pour but de souligner les activités entreprises par le personnel en réponse à ce qui précède et d'éclairer les membres du conseil par rapport au temps requis pour la production d'une mise à jour exhaustive à leur sujet.

### Mises à jour à venir

À compter de cet automne, le personnel fournira aux comités du conseil municipal trois mises à jour distinctes en matière de connectivité.

### ***Mise à jour au sous-comité de la technologie de l'information***

Lors de la réunion du sous-comité de la technologie de l'information (SCTI) du mois de septembre 2020, le personnel a reçu pour directive d'examiner les possibilités qui permettraient à la Ville d'Ottawa de fournir un accès Internet à large bande au titre de service public, afin de régler les préoccupations liées à l'accès et l'abordabilité de l'Internet à Ottawa.

En réponse, le personnel a communiqué avec d'autres municipalités qui ont mis en œuvre ce type de modèle ou envisagent de le faire (p. ex., Toronto, Kingston, New York), afin de déterminer la mesure dans laquelle cette approche peut être appliquée à Ottawa. Le personnel surveille aussi les plans fédéraux et provinciaux visant à régler les problèmes d'accès et d'abordabilité, afin de rester au courant des possibilités émergentes dont la Ville pourrait profiter.

Étant donné la complexité du dossier, le personnel a entamé un processus en vue d'embaucher des services professionnels possédant une expertise dans ce domaine, afin de mener une évaluation de la faisabilité du modèle de service public à Ottawa et une estimation des coûts connexes. Cette évaluation tiendra notamment compte de l'incidence de ce type de modèle sur le programme de Wi-Fi public de la ville et comprendra des consultations avec les membres du SCTI.

On s'attend à ce que le personnel fournisse une mise à jour au SCTI sur cette question d'ici la fin de 2021.

### ***Mise à jour au Comité de l'agriculture et des affaires rurales***

En février 2021, le Comité de l'agriculture et des affaires rurales (CAAR) a fourni au personnel la directive de lui produire un rapport d'information décrivant l'environnement politique et financier actuel de la large bande dans les milieux ruraux, le rôle des gouvernements supérieurs, le rôle de la Ville, et les initiatives particulières que la Direction du développement économique pourra entreprendre en vue d'améliorer le service dans les secteurs mal desservis d'Ottawa, avec l'aide des Services des emprises.

Le personnel travaille actuellement à l'établissement de ce rapport et en fera rapport au CAAR aux débuts du T1 2022.

### ***Mise à jour au Comité des transports***

L'accès aux emprises de la Ville est gouverné au moyen d'Accords d'accès municipaux (AAM) individuels avec les fournisseurs de services de télécommunication. Ces accords établissent la relation générale entre la Ville et les différents fournisseurs, tout en établissant les paramètres sur la façon de bâtir et gérer les infrastructures à large bande à travers Ottawa.

Le personnel s'est procuré les services d'un consultant, dont le rôle sera d'examiner et de mettre à jour le modèle d'AAM de la Ville. Il s'agit du point de départ en prévision des négociations avec les fournisseurs de services de télécommunications existants qui auront lieu au moment du renouvellement, ainsi que le point de départ des négociations avec les nouveaux fournisseurs qui pénètrent le marché d'Ottawa.

Dans le cadre des modalités en vertu desquelles la Ville consent à l'utilisation de ses emprises, ces nouveaux accords représentent l'occasion de collaborer avec les fournisseurs de services de télécommunication en vue d'atteindre les objectifs de connectivité de la Ville.

Un rapport décrivant en détail le modèle mis à jour des AAM de la Ville devrait être présenté au Comité des transports d'ici la fin de 2021.

De plus, il est aussi bon de mentionner que le personnel a supprimé les frais du permis de terrassement liés à l'installation d'infrastructures liées à la connectivité dans les secteurs ruraux, conformément à la directive ayant été fournie par le conseil en février 2021. La directive vise le maintien de cette mesure jusqu'à la fin de l'année. À ce jour, les frais de neuf demandes de permis de terrassement ont été supprimés.

c. c. : Steve Kanellakos, directeur municipal